

Des fruits amers dans le panier du ministre Collin

ÉCOLES Les écoles se retirent du programme « Fruits et légumes »

► L'Europe et la Région wallonne financent depuis plus de dix ans des collations saines.

► La procédure s'est alourdie l'an dernier et des directeurs se retirent du projet, sérieusement endettés.

► Première réunion entre responsable de l'administration et gestionnaire des dossiers ce vendredi.

La sonnerie de 10 heures retentit dans l'une des classes maternelles du Collège du Biéreau à Louvain-la-Neuve. Chaises poussées, manteaux enfilés... Plutôt que de courir directement en récré, les petits se rassemblent, sagement, autour de la table commune. « *Qui a apporté la collation aujourd'hui ?* », lance Stéphane Vreux, directeur de l'établissement. L'une des élèves lève la main. Marine, cinq ans : « *J'ai pris des mandarines et des speculoos pour la Saint-Nicolas !* »

Le directeur ouvre une grande boîte remplie de quartiers de mandarines. Depuis quelques mois, la collation est organisée de manière collective tous les jours de la semaine. « *On essaye d'encourager un maximum les parents à préparer des collations saines*, explique-t-il. *Mais c'était plus simple lorsqu'un jour était automatiquement dédié aux fruits...* »

Depuis la rentrée scolaire, des écoles se retirent du programme européen « Fruits et légumes et

produits laitiers à l'école ». Subventionné à hauteur de 3.350.000 euros par la Région et par l'Union européenne, il permettait pourtant aux écoles, depuis 2008, d'assurer au moins une fois par semaine un fruit, légume et laitage frais à hauteur de 10 euros par an par élève. Mais le programme est désormais handicapé du fait des retards de remboursements et d'une gestion de plus en plus compliquée pour les écoles. Résultat : sur les 1.120 établissements inscrits en 2017, 250 auraient abandonné le programme en cours de route. 200 autres n'auraient pas remis toutes les pièces justificatives demandées, d'après le ministre de l'Agriculture, René Collin (CDH), en charge du dossier. À sonder les écoles wallonnes, leur nombre pourrait être bien plus grand.

« *Pour être recevable auprès de la Région, le dossier fait désormais plus de dix pages*, raconte le directeur du Collège du Biéreau. *Si par malheur il manque le moindre bon de livraison prouvant que nous avons vraiment payé les fruits au fruitier choisi, on refuse de nous payer.* » Devant cette situation, Stéphane Vreux, également président du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental catholique qui rassemble 763 écoles, a écrit au ministre. Une partie de ce qu'il a avancé - près de 3.000 euros - lui a été remboursée cette semaine, seulement. Mais peu de ses collègues l'ont été, raison pour laquelle il cosigne une carte blanche.

Des directeurs endettés

Des procédures difficiles à prendre en charge pour de petites écoles comme celle de l'École

libre du Mont-à-Leux. « *J'ai une secrétaire qui vient m'aider une fois par semaine*, explique son directeur, Douchi Rodrigue, qui vient lui aussi de renoncer au projet. *Autrement, je suis seul pour gérer l'administratif de 200 élèves. Des procédures aussi complexes sont décourageantes, surtout que les contrôles de la Région sont particulièrement tatillons.* » Il s'est endetté de près de 2.500 euros. « *C'est beaucoup, pour une petite école de quartier...* » Lorsqu'il téléphone à l'administration, la réponse est la même : son dossier n'a pas encore été traité... En parallèle, pourtant, il reçoit un nouveau dossier déjà en partie complété pour cette année. « *Je*

ne me réinscrirai pas, lâche-t-il. C'est pourtant une belle idée : offrir la collation aux enfants, c'est permettre à ceux qui ne le peuvent pas d'avoir des fruits et légumes. Tout le monde reçoit la même collation, c'est une découverte pédagogique... Mais ce n'est, en l'état, plus du tout possible. » Le ministre s'est dit « conscient des changements et de la lourdeur administrative pour les écoles » et a

demandé à ses services de clarifier la procédure de passation de marché public. « *Un cahier des charges détaillé, que les écoles seront libres d'utiliser, est en cours de préparation par mes services en collaboration avec les différents partenaires de l'enseignement.* ajoute-t-il. *Toutes les déclarations de créance seront honorées.* » La première des réunions entre les responsables de l'administration et le gestionnaire effectif des dossiers pour obliger à une gestion individualisée et personnelle des dossiers se tient ce vendredi. ■

MARIE THIEFFRY

POLITIQUE**Le regard parlementaire**

À plusieurs reprises, tant en Commission de l'Éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Agriculture, la députée Helène Ryckmans (Ecolo), qui suit le programme de près, a interpellé les ministres de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) et de l'Agriculture René Collin (CDH) sur le sujet. En pointant particulièrement les différences de gestion du dossier entre Régions wallonne et bruxelloise, la députée a fait observer qu'un mécanisme de soutien des écoles dans leurs démarches relatives aux marchés publics aidait les écoles bruxelloises. Un système inexistant en Wallonie. Elle dénonce les adapta-

tions insuffisantes des démarches et les impacts négatifs de ces blocages, tant pour les écoles et les enfants que pour les entreprises et les producteurs de fruits. Dans sa réponse mi-novembre, la ministre relève les avancées du ministre wallon : « *L'objectif reste de rendre les procédures plus efficaces. Mon collègue a mis en place des modifications : les bordereaux de livraison ne doivent plus être signés par le responsable de la distribution mais par n'importe quelle personne travaillant dans l'école. Le rapport d'activité pédagogique peut être envoyé après vingt jours. La notice explicative a fait l'objet d'un toilettage...* » Des mesures qui ne rassurent pas encore les directions d'écoles.

M.T.H.